

12 janvier 2009
Communiqué de presse 09/01/03

L'UPA signe l'accord sur la formation professionnelle

Le Comité directeur de l'UPA a donné mandat à son représentant pour signer l'accord sur la formation professionnelle du 7 janvier 2009.

Cet accord répond d'abord à la nécessité de réorienter les fonds de la formation vers les publics qui en ont le plus besoin.

L'accord permettra à un plus grand nombre de jeunes, de demandeurs d'emploi et de personnes non qualifiées, de suivre une formation et ainsi d'accroître leurs chances d'accéder à l'emploi. **Pour les entreprises artisanales qui non seulement continuent d'embaucher mais sont à la recherche de personnels qualifiés, il s'agit d'un réel progrès.**

L'artisanat contribue déjà à l'insertion dans l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi et peut accroître cet effort de formation. La création d'un Fonds de sécurisation des parcours professionnels est justement de nature à libérer ce potentiel en développant encore les possibilités de recours aux contrats de professionnalisation.

En outre, l'accord conforte le système de mutualisation des moyens de la formation professionnelle, conformément à la demande de l'UPA. **Ainsi, les petites entreprises qui contribuent le plus à l'intégration des publics en difficulté, bénéficieront davantage qu'aujourd'hui des fonds consacrés à la formation par l'ensemble des entreprises.**

Contact presse :

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - Mel : upa@upa.fr